

RETRAITES : DROITS FAMILIAUX ET CONJUGAUX EN DANGER

Sans surprise, les propositions issues du « conclave » sur les retraites, qui doit prendre fin le 17 juin prochain, annoncent déjà de nouveaux reculs pour les salariés (report de l'âge de départ à 65, 66 ou 67 ans..., augmentation de la durée de carrière à 44 ou 45 ans..., baisse des pensions, capitalisation...).

Mais ce n'est pas tout : en marge de ce « conclave » se profile aussi la remise en cause, par le gouvernement, des droits familiaux et conjugaux du système de retraite actuel.

Depuis plus d'un an, E. Macron a demandé au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) de faire des propositions pour réformer ces droits qui jouent pourtant un rôle essentiel pour les retraites et en particulier pour celles des femmes. Il s'agit en particulier de la Majoration de Durée d'Assurance (MDA) c'est-à-dire des huit trimestres octroyés pour enfant qui permettent d'arriver plus rapidement au taux plein, tout en améliorant le niveau pension ainsi que la pension de réversion, diminuant ainsi considérablement les écarts de pensions de retraite entre les hommes et les femmes qui avoisinent les 30% aujourd'hui.

Ce sont bien ces deux dispositifs qui sont sur la sellette, puisque les propositions faites au gouvernement par le COR visent à :

- **Supprimer les 8 trimestres pour enfants** (MDA) et la majoration de 10% à partir du 3ème enfant pour créer une nouvelle majoration dès le 1er enfant inférieure à 10%. Tour de passe-passe dont le seul but est de faire disparaître les 8 trimestres pour enfant.
- **Réformer la pension de réversion** en changeant sa nature pour en faire une pension de « maintien du niveau de vie » pour le ou la retraité(e) survivant(e). Une telle proposition aurait pour conséquence de diminuer le nombre de bénéficiaires de cette pension.

Cette attaque contre les droits familiaux et conjugaux du système de retraite vient s'ajouter à toutes les attaques du patronat et du gouvernement contre la Sécurité sociale. C'est bien la remise en question de notre modèle social qui est en jeu.

**MOBILISONS MASSIVEMENT LE 5 JUIN POUR LUTTER CONTRE CES
ATTAQUES ET LA REMISE EN QUESTION DE NOS DROITS À LA RETRAITE !**

LA RETRAITE EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

POUR UNE RETRAITE QUI SOIT UNE SECONDE PAGE DE LA VIE, LA FNPOS CGT REVENDIQUE :

- L'abrogation de la Réforme Borne qui repousse l'âge de départ à 64 ans
- L'abrogation de la réforme Touraine, qui allonge la durée de carrière à 43 ans
- Le rejet de tout système de capitalisation des retraites
- La retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière
- Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :
 - Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.
 - Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans.
 - Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.
- Un minimum de pension au niveau du SMIC CGT (2000 €)
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix